

ÉQUIPE MOBILE

Personnes Handicapées Vieillissantes



Qui peut solliciter l'équipe mobile ?

- ▲ La personne en situation de handicap.
- ▲ L'entourage familial ou la personne exerçant la mesure de protection juridique.
- ▲ L'aidant principal.
- ▲ Les professionnels de santé.
- ▲ Les établissements et services sociaux, sanitaires et médico-sociaux.
- ▲ Les dispositifs de coordination.
- ▲ Les collectivités.

Pour quoi ?

FLUIDIFIER LES PARCOURS ET FACILITER LES TRANSITIONS DES PERSONNES HANDICAPÉES VIEILLISSANTES

- ▲ Améliorer le repérage des situations de fragilité de la personne et des aidants.
- ▲ Evaluer les besoins spécifiques.
- ▲ Favoriser la coordination et la concertation des acteurs intervenant autour de la personne.
- ▲ Mettre en place, si besoin, des actions de prévention et un soutien aux aidants.
- ▲ Assurer le suivi du projet d'accompagnement.

APPORTER SES RESSOURCES ET SON APPUI AUPRÈS DES PROFESSIONNELS DES SECTEURS «PERSONNES ÂGÉES» ET «HANDICAP»

- ▲ Sensibiliser les professionnels.
- ▲ Aider à l'adaptation des accompagnements.
- ▲ Proposer une expertise aux EHPAD pour la mise en œuvre de projets de service adaptés.
- ▲ Alimenter la réflexion sur la création d'unités de vie dédiées pour les Personnes Handicapées Vieillissantes.
- ▲ Contribuer au renforcement du maillage territorial.



Quel public ?

- ▲ Être en situation de handicap reconnue ou en cours de reconnaissance par la MDPH.
- ▲ Être âgé(e) d'au moins 45 ans (critère adaptable en fonction des situations individuelles).
- ▲ Vivre à domicile ou en établissement dont la situation nécessite une évolution du parcours.
- ▲ Vivre ou avoir un projet sur le territoire d'intervention de l'équipe mobile.

Territoires d'intervention

- ▲ Communauté de Communes du Périgord Ribéracois.
- ▲ Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux.

Modalités de mise en oeuvre

- ▲ Une prise de contact téléphonique ou mail.
- ▲ Une évaluation des attentes et des besoins à domicile ou en établissement.
- ▲ La signature d'un contrat d'engagement.
- ▲ La mise en oeuvre d'un plan d'accompagnement.
- ▲ Le suivi et la réévaluation du plan d'accompagnement.

PARTENARIATS

Les partenaires de l'Apei Périgueux :

- ▲ CIAS du Grand Périgueux
- ▲ CIAS du Val de Dronne
- ▲ Résidence “La Maison de Goûts” à Goûts-Rossignol



Dispositif financé par l'Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine.



EMAIL

equipemobile.phv@apei-perigueux.fr

COORDINATRICES DE PARCOURS

Sophie BERGER VIDEAU
06 85 72 76 04

Emilie VALADE
06 85 72 74 65

ADRESSE

Foyer de Vie Lou Prat Dòu Solelh
20 rue André Cheminade
Zone d'Activité Les Chaumes
24600 Ribérac